

**ARRÊTE RELATIF A LA NOMINATION DE LIEUTENANTS DE LOUVETERIE
DANS LE DÉPARTEMENT DU VAR**

Le Préfet,

Vu le code de l'environnement, et notamment ses articles L. 427-1 à L. 427-7 et R- 427-1 et suivants ;

Vu l'arrêté ministériel du 27 mars 1973 relatif aux lieutenants de louveterie ;

Vu l'arrêté relatif à la nomination des lieutenants de louveterie du 13 décembre 2019, pour la période du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2025 et l'arrêté modificatif du 3 juin 2021;

Vu la note technique du 16 juillet 2019 abrogeant la circulaire du 5 juillet 2011 relative aux lieutenants de louveterie ;

Vu les avis du président de l'association des lieutenants de louveterie et du représentant de l'Office Français de la Biodiversité formulés lors de la réunion du groupe informel du 18 février 2022 ;

Considérant la limite d'âge atteinte par M. Jean-Claude AMALRIC, lieutenant de louveterie sur le secteur 23 ;

Sur proposition du directeur départemental des territoires et de la mer du Var ;

A R R E T E

ARTICLE 1 :

Les personnes mentionnées dans le tableau suivant sont nommées aux fonctions de lieutenant de louveterie jusqu'au 31 décembre 2024 et exercent leurs fonctions dans la circonscription indiquée, conformément à la carte jointe en annexe.

N° de Circonscription	TITULAIRE	ADRESSE
23	M. BOUDILLON Eric	Le Canebas, chemin de la Seigneurie 83320 Carqueiranne
28	M. MEDARD Jean-Pierre	968, chemin de la Poussarque-83190 Ollioules

ARTICLE 2 :

La liste des lieutenants de louveterie figurant dans l'arrêté relatif à la nomination des lieutenants de louveterie du 13 décembre 2019 est donc modifiée comme suit :

N° de Circonscription	TITULAIRE	ADRESSE
1	CHEILAN Claude	221 Chemin des Prés- la Bastide Neuve - 83560 Vinnon-sur-Verdon
2	RIVAGIO Michel	Hameau de Bury - 83670 Montmeyan
3	GASTAUD Marc CAUVIN Gaël	129, chemin des Rougiers – 83670 Fox-Amphoux Le Hameau – 83 670 Fox-Amphoux
4	MEISSEL Franck FABRE Guillaume	98, ancien chemin de Verignon- 83630 Aups 200, montée du Fort – 83 840 La Roque-Esclapon
5	TURC Didier	Ferme Le Maunard – RD 957 - 83630 Aiguines
6	MOUTOUFIS Jean-Michel	635 , avenue Manhes Frédéric Henri – 83300 Draguignan
7	BLANC Gilles FUNEL Robert	La Grange de Bonnet- 83840 Bargème Quartier Adrech de la Graou – 83840 La Martre
8	BELLINI Nans FRANCESCHI Hervé	le Haut Village - 83840 Chateaufieux 18, rue Dr Anthelmy – 83 830 Bargemon
9	LAMBERT Daniel DELAMOTTE Maxime	Quartier Les Chaumettes - 83440 Montauroux 693, route de Seillons – 83440 Fayence
10	BOSCA Dominique	157, route de la Ste-Baume, quartier Mèregrand - 83860 Nans-les-Pins

11	GARNON David	768 Route de la Roquebrussanne - 83170 La Celle
12	FABRE André	Quartier les Lones - 83570 Montfort-sur-Argens
13	EINAUDI Michel	265, Impasse Les Bauquières - 83570 Carcès
14	BEVANCON Frédéric	34, Hameau Château Renard - 83510 Lorgues
15	BROUQUIER Alain	Quartier Riou Sec - 83830 Callas
16	MOUTOUFIS Nicolas	759, Avenue Edouard VII - 83700 Saint-Raphaël
17	SAMAT Emile	1083 Chemin de la Barbarie - 83270 Saint-Cyr-Sur-Mer
18	MASSA Michel	289, chemin de Hyères - 83210 La Farlède
19	GHIBAUDO Thierry	33, Clos le Castellet - 83550 Vidauban
20	MARGUERITE Luc	277, chemin de Camp Bourjas - 83610 Collobrières
21	AUGERO Christian	18, Impasse des Demoiselles - 83460 Taradeau
22	ASENSIO José	7, Montée Saint-Roch - 83310 Cogolin
23	M. BOUDILLON Eric	Le Canebas, chemin de la Seigneurie 83320 Carqueiranne
24	GOLETTO Osvaldo	30 Hameau des Cougourdons - 83260 La Crau
25	BERNARD Laurent	399, route de la Crau- 83400 Hyères
26	SOLER Alain	152, chemin du Haut Bourrian - 83580 Gassin
27	RICOLVI Vincent	23, les Bastides Saint-Antoine - 83310 Cogolin
28	M. MEDARD Jean-Pierre	968, chemin de la Poussarque - 83190 Ollioules

ARTICLE 3 :

Les lieutenants de louveterie mentionnées à l'article 2 sont autorisés à intervenir sur la totalité du territoire du Camp Militaire de CANJUERS, dans le strict respect des consignes et règlements édictés par l'autorité militaire, notamment en matière de sécurité, pénétration et circulation dans le camp.

ARTICLE 4 :

En cas d'absence ou d'empêchement du lieutenant de louveterie titulaire d'une circonscription, les battues ou missions particulières dont il a la charge pourront être confiées à l'un des autres lieutenants de louveterie du département.

ARTICLE 5 :

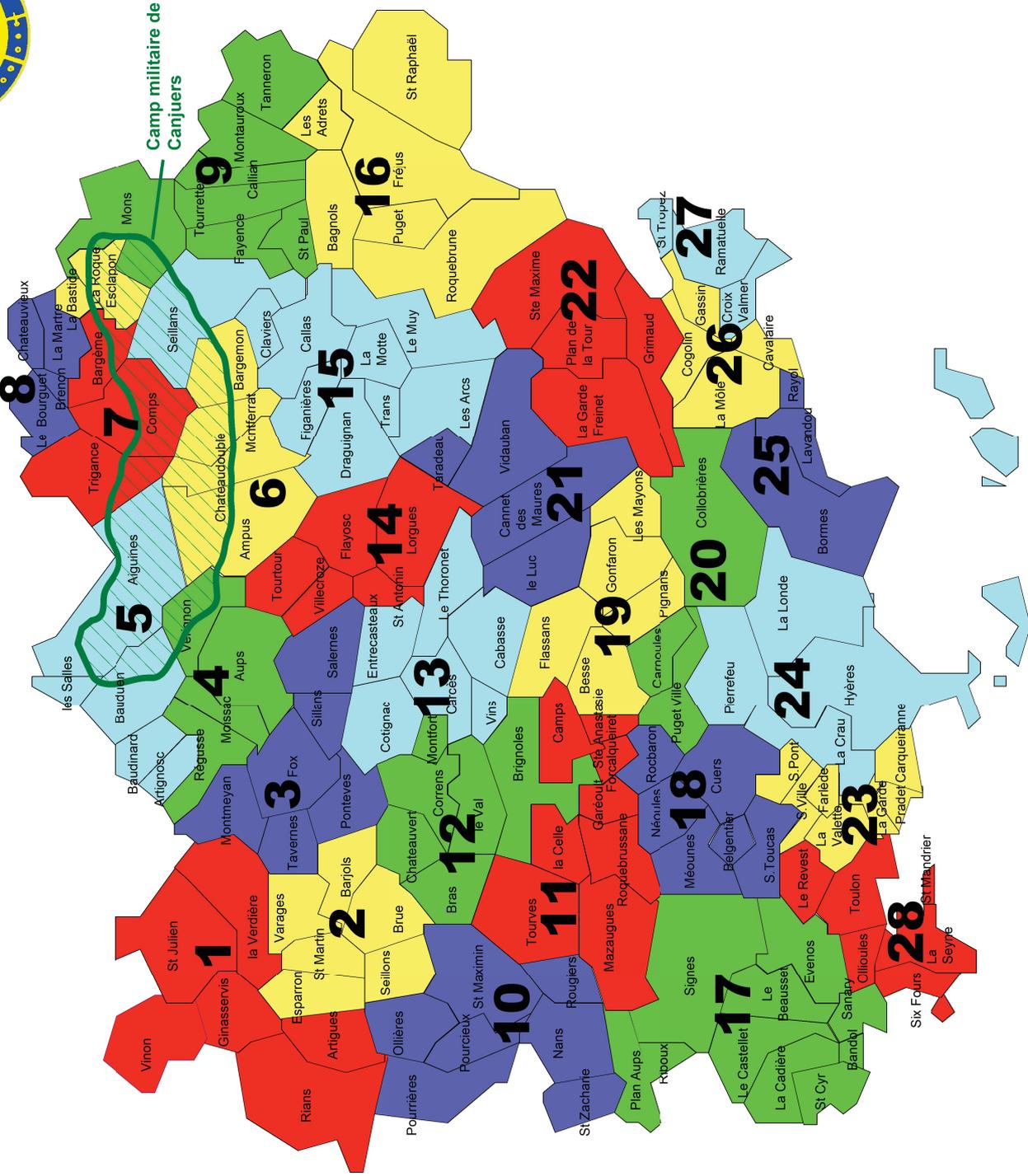
MM. le Secrétaire général de la Préfecture du Var, les Sous-Préfets de Draguignan et de Brignoles, Mmes et MM. les Maires du département, MM. le Directeur départemental des territoires et de la mer, le Commandant du groupement de Gendarmerie, le Chef du service départemental de l'Office Français de la Biodiversité, le Président de l'Association départementale des lieutenants de louveterie du Var et tous les lieutenants de louveterie du Var en activité sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Var et affiché dans toutes les mairies du département.

Fait à Toulon, le - 7 MARS 2022


Le Préfet

Evence RICHARD

Circonscriptions des lieutenants de louveterie du Var 2020-2025



1. CHEILAN Claude
2. RIVAGIO Michel
3. GASTAUD Marc
CAUVIN Gaëli
4. MEISSEL Franck
FABRE Guillaume
5. TURC Didier
6. MOUTOUFIS Jean-Michel
7. BLANC Gilles
FUNEL Robert
8. BELLINI Nans
FRANCESCHI Hervé
9. LAMBERT Daniel
DELAMOTTE Maxime
10. BOSCA Dominique
GARNON David
11. GARNON David
FABRE André
13. EINAUDI Michel
14. BEVANCON Frédéric
15. BROUQUIER Alain
16. MOUTOUFIS Nicolas
17. SAMAT Emile
18. MASSA Michel
19. GHIBAUO Thierry
20. MARGUERITE Luc
21. AUGERO Christian
22. ASENSIO José
23. BOUILLON Eric
24. GOLETTO Osvaldo
25. BERNARD Laurent
26. SOLER Alain
27. RICOLVI Vincent
28. MEDARD Jean-Pierre